

DE LA VOGE VERS LES RIVES DE LA MOSELLE

Arches – Archettes – Bellefontaine – Dinozé – Hadol – Jarménil
La Baffe – Pouxieux – Raon-aux-Bois – Uriménil – Xertigny

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 24 mars 2010 à XERTIGNY

Nombre de délégués en exercice : 36

Date de la convocation : 15/03/2010

Délégués titulaires présents : 33

Nadine GEROME, Guy DELOY, Miguel MARTIN, Joël MAROT, Michel THOMAS, Jean-Louis RABU, Jean-Michel GEORGES, Suzanne MOTSCH, Noëlle PILLOT, Philippe EYMARD, François PICOCHÉ, Roger COLIN, Jean-Pierre CARITEAU, Andrée VAUTRIN-ROLLOT, Philippe MAIRE, André HUC, Dominique PAGEDOT, Daniel LAGARDE, Stéphane CANADAS, François HATIER, Philippe LEROY, Daniel REMY, Michel ROUSSEL, Philippe NOEL, Frédéric SCHMIDT, Eric GARION, Patricia GRIMILLOT, Nicole ARNOULD, Véronique MARCOT, René ALEXANDRE, Pierrette GERARD, André LAPOIRIE, Francis LAVEZ.

Pouvoirs : 2

Marielle CUNY donne pouvoir à Nadine GEROME,
Luc JEANDON donne pouvoir à Daniel LAGARDE,

Délégués suppléants présents : 1

(Représentants des délégués titulaires absents) :

Gilles BONNE représente Michel HUROT.

Délégués titulaires absents: 0

Délégués titulaires excusés : 0

L'an deux mil dix le mercredi 24 mars à 20h30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à Xertigny, sous la présidence de Monsieur Philippe EYMARD.

Monsieur Michel ROUSSEL a été nommé secrétaire de séance. Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Madame le Maire de XERTIGNY pour son accueil.

Documents remis aux délégués :

- Projet d'avenant n°1 au marché Tranche 2 Hadol
- Projet d'avenant n°1 au marché Pré Démon Besonfosse Dinozé
- Support de présentation compte administratif 2009 et budget primitif 2010 Budget général
- Support de présentation compte administratif 2009 et budget primitif 2010 Budget assainissement
- Projet de modification statuts communautaires

Le compte-rendu du dernier Conseil Communautaire est approuvé à l'unanimité.

01. Avenant au marché de travaux assainissement 2ème tranche HADOL

Le Président informe qu'il est nécessaire de passer un avenant à ce marché, pour des travaux supplémentaires. Cela représente un montant total de 14 360,00 €H.T., dont une part relative au réseau pluvial de 5 062,40 € H.T., à la charge de la commune de Hadol.

Le projet d'avenant est distribué aux délégués.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant au marché de travaux d'assainissement 2ème tranche à Hadol, autorise le Président à signer cet avenant, et dit que les fonds nécessaires seront inscrits au budget assainissement 2010.

02. Avenant au marché de travaux assainissement Pré Démon-Besonfosse Dinozé

Le Président informe qu'il est nécessaire de passer un avenant pour ajouter des prix au marché.

Il s'agit d'ajouter des prix supplémentaires au marché pour la fourniture et pose d'une chambre France Télécom, de clapets anti retour, pour un enrochement et des déconnexions de fosses septiques.

Cela représente un coût supplémentaire de 3 816,00 €H.T. sur un montant initial de 214 914,50 €H.T.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant n°1 au marché de travaux d'assainissement du Pré Démon et Besonfosse à Dinozé, autorise le Président à signer cet avenant, dit que les fonds nécessaires seront inscrits au budget assainissement 2010.

03. Demande de subvention crèche Dinozé

Le Président expose qu'il serait nécessaire de revoir le plan de financement relatif à la future construction de la crèche de Dinozé pour un montant total de travaux estimé à 377 065,41 €H.T.

En effet, le Président propose de solliciter la réserve parlementaire. Par ailleurs, il convient d'apporter des précisions à la délibération 61/2009 quant à la sollicitation des fonds FEDER, à savoir : « si le montant FEDER alloué venait à être inférieur à celui escompté, la C2VRM s'engage à augmenter d'autant sa participation ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite le Ministère de l'Intérieur, au titre de la réserve parlementaire, pour une subvention exceptionnelle pour la réalisation de ce multi-accueil sur la commune de Dinozé, et précise que, si le montant FEDER alloué venait à être inférieur à celui escompté, la C2VRM s'engage à augmenter d'autant sa participation.

04. Compte administratif – budget général et budget assainissement

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote et arrête les résultats de clôture définitifs de l'exercice 2009 tels que résumés ci-dessous.

Budget général :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	36 812.15			152 641.88	36 812.15	152 641.88
Opérations de l'exercice	158 550.48	222 333.00	1 214 783.09	1 345 010.68	1 373 333.57	1 567 343.68
<i>TOTAUX</i>	<i>195 362.63</i>	<i>222 333.00</i>	<i>1 214 783.09</i>	<i>1 497 652.56</i>	<i>1 410 145.72</i>	<i>1 719 985.56</i>
Résultats de clôture		26 970.37		282 869.47		309 839.84
Restes à réaliser	160 418.60	78 867.00	0,00	0,00	160 418.60	78 867.00
<i>TOTAUX CUMULES</i>	<i>160 418.60</i>	<i>105 837.37</i>	<i>0,00</i>	<i>282 869.47</i>	<i>160 418.60</i>	<i>388 706.84</i>
RESULTATS DEFINITIFS	54 581.23			282 869.47		228 288.24

Budget assainissement :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	193 557.81				193 557.81	0.00
Opérations de l'exercice	697 218.80	582 601.94	275 066.20	363 272.64	972 285.00	945 874.58
<i>TOTAUX</i>	<i>890 776.61</i>	<i>582 601.94</i>	<i>275 066.20</i>	<i>363 272.64</i>	<i>1 165 842.81</i>	<i>945 874.58</i>
Résultats de clôture	308 174.67			88 206.44	219 968.23	
Restes à réaliser	784 602.13	1 033 420.00	0,00	0,00	784 602.13	1 033 420.00
<i>TOTAUX CUMULES</i>	<i>1 092 776.80</i>	<i>1 033 420.00</i>	<i>0,00</i>	<i>88 206.44</i>	<i>1 004 570.36</i>	<i>1 033 420.00</i>
RESULTATS DEFINITIFS	59 356.80			88 206.44		28 849.64

05. Affectation des résultats – budget général

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009	
<u>Résultat de fonctionnement</u>	
Résultat de l'exercice	130 227,59€
Résultats antérieurs reportés	152 641,88€
Résultat à affecter	282 869,47€
<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	
D001 Besoin de financement	- 0,00€
R001 Excédent de financement	26 970,37€
Reste à réaliser	
Dépenses / besoin de financement	- 160 418,60€
Recettes / excédent de financement	78 867,00€
Besoin de financement à couvrir	- 54 581,23€

Affectation en réserves R1068	54 582,00€
Report en fonctionnement R002	228 287,47€

Résultat d'investissement reporté en R001	26 970,37€
--	-------------------

06. Affectation des résultats budget assainissement

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009	
<u>Résultat de la section d'exploitation</u>	
Résultat de l'exercice	88 206,44€
Résultats antérieurs reportés	0,00€
Résultat à affecter	88 206,44€
<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	
D001 Besoin de financement	- 308 174,67€
R001 Excédent de financement	0,00€
Reste à réaliser	
Dépenses / besoin de financement	- 784 602,13€
Recettes / excédent de financement	1 033 420,00€
Besoin de financement à couvrir	- 59 356,80€

Affectation en réserves R1068	59 357,00€
Report en fonctionnement R002	28 849,44€

Déficit d'investissement reporté en D001	- 308 174,67€
---	----------------------

07. Compte de gestion – budget général et budget assainissement

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, ou représentés, déclare que les comptes de gestion – budget principal et budget assainissement, dressés pour l'exercice 2009 par Monsieur le Comptable du Trésor, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, outre l'absence de présentation par opération, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

08. Vote du taux de la Taxe pour les Ordures ménagères

Après en avoir délibéré, avec une abstention (M. LAVEZ), le Conseil communautaire à la majorité, fixe le taux de la **TEOM** pour l'année 2010 à **10,70%**.

09. Vote du taux des taxes locales

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les taux des taxes locales comme suit :

- Taux de taxe d'habitation : 0.712%
- Taux de taxe foncière sur le foncier bâti : 1.100%
- Taxe foncière sur le foncier non bâti : 1.640%
- Taux CFE (taux relais) : 0.368%

10. Montant des participations aux différents syndicats

Pour l'année 2010, selon les modalités fixées au sein de ces différents syndicats, la participation de la C2VRM est fixée comme suit :

• Pays d'Epinal Cœur des Vosges :

- Fonctionnement général : 27 414.00€
- Pays d'Art et d'Histoire : 6 853.50€
- Travaux des itinéraires VTT : 14 086.55€
- Gestion et animation des itinéraires VTT : 18 312.63€

• **SDANC 88** : 890€

• **SMIC des Vosges** : 175€

• **SCOT** : 15 306€

Après en avoir délibéré, avec une abstention (D REMY), le Conseil communautaire, à la majorité, s'engage à verser les participations syndicales budgétaires aux différents syndicats comme indiquées ci-dessus, dit que les fonds nécessaires seront prévus au budget principal 2010, article 6554 pour les participations générales et 20415 pour les Travaux des itinéraires VTT.

11. Budget primitif – budget général

Support avec détail par article distribué aux délégués.

M. Le Président propose un vote :

- Par chapitre en section de fonctionnement, dont le total s'élève en dépenses comme en recettes à la somme de 1 707 101,00 €;

- Par chapitre en section d'investissement, avec les chapitres « opération d'équipement » de l'état III B3, sans vote formel sur chacun des chapitres et dont le total s'élève en dépenses comme en recettes à la somme de 1 148 115,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre P MAIRE), approuve le budget primitif 2010 avec reprise des résultats de l'exercice 2009 et des restes à réaliser, approuve l'équilibre général du budget 2010 arrêté à :

BP PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	1 148 115.00€	1 707 101.00 €
Recettes	1 148 115.00€	1 707 101.00 €

12. Budget primitif- budget assainissement

Support avec détail par article distribué aux délégués.

M. Le Président propose un vote :

- Par chapitre en section de fonctionnement, dont le total s'élève en dépenses comme en recettes à la somme de 415 637,00 €;

- Par chapitre en section d'investissement, avec les chapitres « opération d'équipement » de l'état III B3, sans vote formel sur chacun des chapitres et dont le total s'élève en dépenses comme en recettes à la somme de 2 370 260,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, avec : 3 votes contre (R COLIN, P MAIRE, A VAUTRIN ROLLOT), 5 abstentions (N GEROME, G DELOY, M MARTIN, D REMY, M CUNY),

approuve le budget primitif assainissement 2010 avec reprise des résultats de l'exercice 2009 et des restes à réaliser ; approuve l'équilibre général du budget assainissement 2010 arrêté à :

BP ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	2 370 260.00€	415 637.00 €
Recettes	2 370 260.00€	415 637.00 €

13. Modifications statutaires

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré approuve les modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle concernant :

- 1. La suppression de la compétence « le logement social : la création et la gestion de nouveaux logements sociaux ». Cette compétence est donc rétrocédée aux communes membres,*
- 2. L'ajout à la compétence « Etude et recherche pour l'utilisation de toute énergie renouvelable... » de la précision : « d'origine éolienne et photovoltaïque revendable à un opérateur d'électricité. » ,*
- 3. La modification de l'adresse du siège de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle, désormais fixée au 3 rue de la Gare à Arches (88380).*

14. Participation financière pour raccordement au réseau d'assainissement collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- maintient le principe de la participation financière des propriétaires d'immeubles neufs, conformément à l'article L1331-7 du code de la santé publique,
- maintient le montant de cette participation à 1 000€H.T.
- approuve la minoration de cette participation financière des immeubles neufs pour les propriétaires étant dans l'obligation de maintenir un système de traitement des eaux usées avant le raccordement au réseau (sur les communes de Arches et Pouxieux compte tenu de l'absence de système de traitement collectif),
- fixe le montant de la participation minorée à 500,00 €H.T.

15. Mise en place d'un groupe de travail - opération ANC

Afin de travailler sur l'élaboration et le suivi de l'opération concernant la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif, un groupe de travail est constitué. Après consultation de l'ensemble des délégués, il sera constitué des personnes suivantes :

Bonnes Gilles	Garion Eric	Lapoirie André	Rabu Jean Louis
Charrette Pascal	Georges Jean Michel	Noel Philippe	Roussel Michel
Colin Gérard	Grimillot Patricia	Picoche François	Vautrin Rollot André
Defranoux André	Hatier François	Pierre Gilles	

16. Adhésion au SDANC

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire se prononce pour l'adhésion de la commune de Dogneville.

17. Adhésions au SMIC

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire se prononce pour l'adhésion de la commune de Deycimont, la Communauté de Communes du Pays d'Olima et du Val d'Avière, le syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Les Voivres – La Chapelle aux Bois – Harsault.

18. Date et lieu du prochain conseil

Le 7 avril 2010 à 20h30 à la salle des fêtes de ARCHES

La séance est levée à 23h00

Le Secrétaire
Michel ROUSSEL

Le Président
Philippe EYMARD